

MUSIQUE / DNSPM-DE – RENNES

Modalités de dépôt en ligne des pièces administratives de votre candidature

Les documents déposés devront l'être au format PDF, à l'exception de la photo d'identité (JPEG).
Merci de veiller à soumettre des documents renommés. Par exemple : `piece_identite_martin_dupont`

DOCUMENTS OBLIGATOIRES POUR TOUTES LES CANDIDATES & TOUS LES CANDIDATS :

- Lettre exposant vos motivations et vos objectifs personnels
- Curriculum Vitae à orientation artistique et professionnelle. Celui-ci devra contenir :
 - *Vos études générales, supérieures et musicales*
 - *Les éventuels prix gagnés, stages, formations non-diplômantes marquantes*
 - *Vos activités professionnelles rémunérées passées, actuelles ou prévues en parallèle de vos études au Pont Supérieur (en lien ou non avec le secteur culturel)*
 - *Les instruments pratiqués, à quel niveau (inclure dans tous les cas le piano)*
 - *Les langues pratiquées, à quel niveau et les attestations éventuelles*
 - *Vos compétences informatiques*
 - *Vos centres d'intérêts, votre investissement associatif et bénévole*
- Photocopie du baccalauréat ou équivalent
- Une pièce d'identité officielle (carte d'identité recto-verso, passeport, titre de séjour)
- Une photo d'identité au format portrait
- Fiche lien vidéo pour l'épreuve d'admissibilité
- Fiche attestation sur l'honneur

DOCUMENTS À FOURNIR, SEULEMENT SI CONCERNÉ(E) :

- Photocopie des diplômes universitaires/supérieurs éventuels
- Pour celles et ceux étant en musicologie, ou ayant déjà validé toutes ou plusieurs années de la licence, les photocopies des relevés de notes des semestres obtenus
- Attestation du DNOP, du DEM complet ou des UV du DEM obtenues ou dates prévisionnelles du passage des différentes UV.
L'entrée en DNSPM/DE au Pont Supérieur n'est pas conditionnée par l'obtention du DEM, stricto sensu. Même s'il est préférable d'avoir validé un diplôme de fin d'études initiales en conservatoire, les candidates et candidats peuvent s'inscrire au concours d'entrée à condition que leurs niveaux de pratique instrumentale et de culture musicale le permettent. En cas de parcours hors conservatoire (merci de l'expliciter dans votre lettre de motivation), une commission statuera sur les documents attestant d'une pratique artistique et des formations suivies.
- Photocopie autres diplômes éventuels
- Programme des œuvres en prévision des épreuves pratiques pour les parcours classiques à contemporain et chant lyrique (CAC et CHLY)
- Partitions pour les épreuves pratiques (CAC et CHLY)

À NE PAS OUBLIER POUR FINALISER VOTRE INSCRIPTION AU CONCOURS D'ENTRÉE :

- Votre chèque de 60 € à l'ordre du Trésor Public à adresser à :**
Le Pont Supérieur – département musique
Pierrick Hernandez
2 place Jean Normand, 35200 Rennes
Merci d'indiquer au dos, la référence donnée au moment du dépôt ainsi que votre nom, prénom et formation choisie

ATTENTION : la date limite du retour des chèques est fixée au **mercredi 1^{er} mars 2023** (cachet de la poste faisant foi). En cas de non-réception de votre paiement, votre inscription au concours d'entrée ne pourra être retenue.